ÉTAPE 7 · AUTONOMIE FINANCIÈRE

7.2

# Créer plusieurs sources de revenus

Ne plus dépendre d'une seule rentrée d'argent, en partant de ce que vous savez déjà faire. Commencer petit, tester, et rester dans les règles.

**DURÉE**
1 heure de réflexion, puis un test de 30 jours

**MATÉRIEL**
Cette fiche, et votre budget de la fiche 7.1

**PRUDENCE**
Les règles fiscales et sociales changent : vérifiez-les

## Plusieurs petits ruisseaux

Un revenu complémentaire ne veut pas dire travailler deux fois plus. Il s'agit souvent de valoriser un savoir-faire, un objet ou un espace qui dort déjà chez vous. Même modeste, il apporte de la souplesse en cas de coup dur, et il se construit pas à pas.

### Trois grandes familles

- **Produire** : conserves, plants, savons, objets réparés ou fabriqués
- **Servir et transmettre** : jardinage, cours, ateliers, petits travaux, garde
- **Partager** : louer un outil, une chambre, un emplacement

### Trois règles de prudence

- Tester à petite échelle avant d'investir
- Calculer ce qu'il reste vraiment, frais et temps compris
- Vérifier le cadre légal avant de dépasser l'occasionnel

**Ce que cette fiche ne fait pas.** Elle ne donne aucun conseil d'investissement ni de promesse de « revenus passifs ». Méfiez-vous des offres qui promettent de l'argent facile, surtout si elles demandent de payer d'abord une formation ou un « pack de démarrage ».

# 1. L'inventaire de mes ressources

Les meilleures pistes se trouvent souvent au croisement de ce que vous savez faire, de ce que vous aimez et de ce dont les gens autour de vous ont besoin.

| Domaine | Ce que je sais faire | Ce que j'aime faire | Ce qui pourrait intéresser |
|---|---|---|---|
| **Mains**<br>fabriquer, réparer, cultiver | | | |
| **Métier**<br>compétences professionnelles | | | |
| **Transmission**<br>expliquer, animer, accompagner | | | |
| **Passions**<br>ce qui m'occupe avec plaisir | | | |
| **Biens**<br>outils, espace, véhicule, matériel | | | |
| **Réseau**<br>voisins, associations, clients possibles | | | |

# 2. Des pistes réalistes

| Type | Exemples | Démarrage | Mise de départ |
|---|---|---|---|
| **Vente de production** | Conserves, plants, miel, objets artisanaux | Quelques semaines | Faible à moyen |
| **Services de proximité** | Jardinage, petits travaux, garde, aide administrative | Rapide | Faible |
| **Cours et ateliers** | Couture, cuisine, réparation, langues | Un à deux mois | Faible |
| **Location de biens** | Outils, matériel, place de parking, chambre | Rapide | Variable |
| **Réemploi** | Remise en état et revente d'objets d'occasion | Rapide | Faible |

# 3. Rester dans les règles

En Belgique, le statut d'un revenu complémentaire dépend de sa régularité et de la manière dont il est perçu. Voici les grands cas, à confirmer pour votre situation avant de vous lancer.

### Services entre particuliers via une plateforme agréée

Régime de l'économie collaborative : services rendus à des particuliers et payés par une plateforme agréée par l'État. Sous un plafond annuel indexé, ces revenus sont taxés comme revenus divers ; au-delà, ils deviennent des revenus professionnels. Le plafond change chaque année : vérifiez-le sur fin.belgium.be.

### Activité occasionnelle

Un gain ponctuel, en dehors de toute activité professionnelle, n'oblige pas à devenir indépendant. Il peut toutefois être imposable et doit alors être déclaré à l'impôt des personnes physiques, comme revenu divers.

### Activité régulière : indépendant complémentaire

Si l'activité devient régulière, le statut d'indépendant à titre complémentaire s'impose. Il suppose une activité principale, en général au moins à mi-temps, une inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises via un guichet d'entreprises et une affiliation à une caisse d'assurances sociales avant de commencer.

### Ventes et locations en ligne

Les plateformes en ligne transmettent au SPF Finances des informations sur les ventes, locations et services de leurs utilisateurs (règles européennes « DAC 7 »). Gardez une trace de ce que vous vendez et de vos frais.

**Vous percevez des allocations** (chômage, mutuelle, pension, CPAS) ? Une activité complémentaire peut avoir un effet sur ces revenus. Renseignez-vous auprès de votre organisme de paiement ou de votre mutualité avant de commencer, pas après.

**En France ou en Suisse**, les règles sont différentes (micro-entreprise en France, caisse AVS en Suisse). Renseignez-vous auprès des services officiels de votre pays.

Sources : fin.belgium.be (économie collaborative, revenus divers, DAC 7) ; wallonie.be, « Être indépendant à titre principal ou complémentaire » ; wikifin.be. Un guichet d'entreprises ou un comptable peut confirmer votre situation.

# 4. Mon test de 30 jours

Choisissez une seule piste et testez-la à petite échelle : quelques ventes, un atelier, deux clients. Vous saurez vite si elle vous plaît et si elle rapporte.

### La piste que je teste

Pour qui ? Qui pourrait être intéressé autour de moi :

Mon premier pas concret, et sa date :

### Mon calcul honnête

Ce que je reçois :

Moins les frais (matériel, déplacements, plateforme) :

Temps passé, préparation comprise :

Ce qu'il me reste par heure :

# 5. Mon équilibre à six mois

| Revenu | Ce que c'est pour moi | Montant visé / mois |
|---|---|---|
| **Principal**<br>la base stable | | |
| **Complémentaire**<br>régulier, modulable | | |
| **Ponctuel**<br>ventes, saisons, coups de main | | |

ET ENSUITE ?

Un revenu complémentaire se trouve souvent grâce aux autres. À l'étape 8, la fiche 8.1 vous aide à faire le point sur votre réseau d'entraide et à le renforcer.